AVANT ART. 2 TER B N° 140

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 140

présenté par Mme Batho, M. Juanico, M. Bouillon, M. Vallaud, Mme Battistel, Mme Pires Beaune, Mme Bareigts et M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 2 TER B, insérer l'article suivant:

Rétablir l'intitulé du titre II bis A dans la rédaction suivante :

« Dispositions relatives à la déontologie des fonctionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il parait pour le moins douteux d'exclure les enjeux relatifs à la lutte contre les conflits d'intérêts dans l'appareil d'État et la haute fonction publique d'un projet de loi intitulé « Confiance dans la vie publique ».